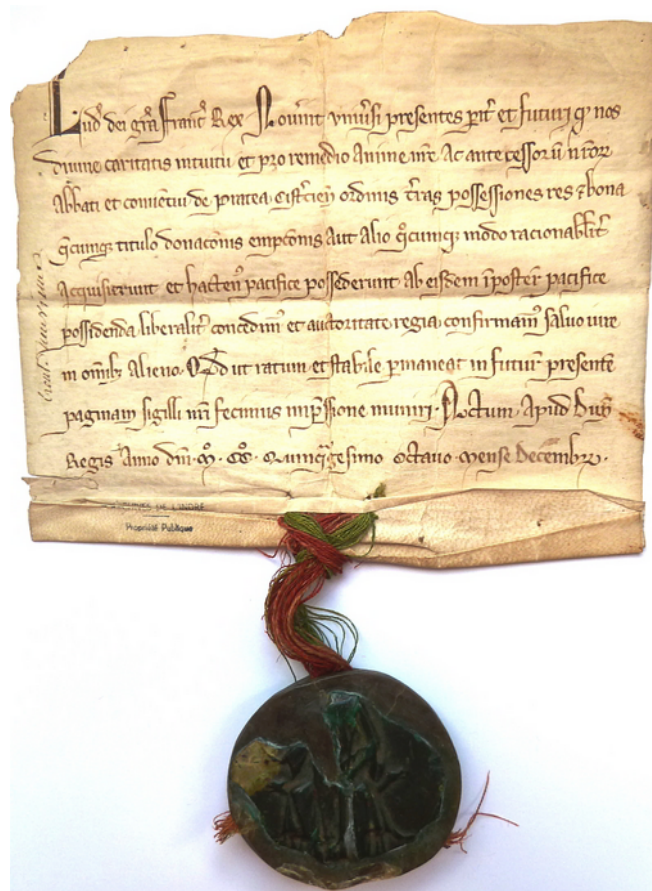


Archives à la loupe n° 3

Chartes et Sceaux au Moyen Âge



Classes de 5^e et de 2nde
Temps estimé : 2 heures

Service éducatif & valorisation

Chartes et sceaux constituent l'essentiel des sources écrites du Moyen Âge.

À partir d'une charte royale du XIII^e siècle et du sceau d'un puissant seigneur berrichon, les élèves se familiarisent avec les codes de l'écrit à l'époque médiévale.

Le corpus documentaire



Charte de saint Louis – 1258

([ADI H 346](#))

20 x 17cm accompagnée d'un sceau de cire verte, lacs de soie rouge et vert

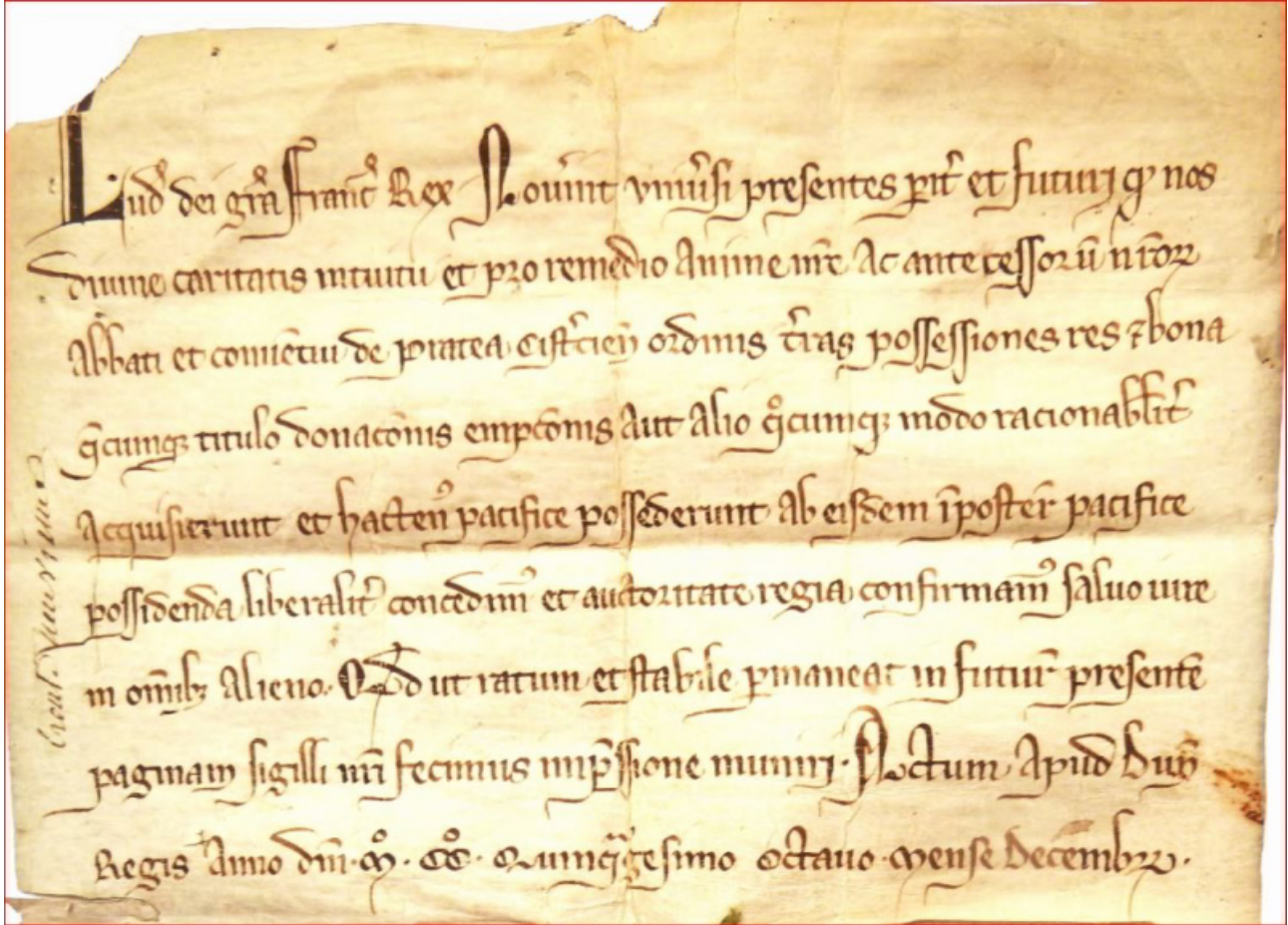
Sceau de Gui III de Chauvigny – 1462

([ADI G 61](#))

Sceau de cire rouge de 6,5 cm de diamètre appendu à une charte



Pistes pour une exploitation pédagogique



L'observation de la charte de saint Louis permet de mettre en évidence :

- ⇒ son **support** - le parchemin,
- ⇒ sa **langue** - le latin,
- ⇒ son **écriture** - la minuscule caroline.

On pourra expliquer aux élèves la fabrication du **parchemin**.

Fabriqué à partir de peaux de **mouton** (froncine) ou, pour des documents plus prestigieux, de peaux de **veau** (velin), les peaux sont tout d'abord nettoyées à l'eau claire puis le côté chair (l'album) est saupoudré de chaux. Ce traitement est répété plusieurs fois afin d'adoucir et surtout d'assouplir les peaux.

Ensuite, elles sont séchées et écharnées puis recouvertes d'une sorte de craie afin d'éviter que la peau n'absorbe trop d'encre. Enfin, elles sont passées à la pierre ponce pour les lisser et les amincir.

L'**encre** utilisée ici est une encre brune obtenue à partir de la noix gallique (une excroissance présente sur les feuilles de chênes ou d'églantiers).

Le **latin** est facilement identifiable pour les élèves, notamment les premiers mots :

Lud dei gra Franc Rex

que l'on transcrit par *Ludovicus Dei gratia Francorum Rex* soit *Louis, par la grâce de dieu roi de France*.

Le latin constitue au Moyen Âge la langue officielle de l'écrit de la chancellerie royale mais aussi des ecclésiastiques. Il restera longtemps en vigueur pour les actes officiels, notamment dans les pays de langue d'oïl. Les chartes en français n'apparaissent qu'au XIII^e siècle en Berry et ce n'est qu'en 1539, avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts, que François I^{er} impose l'usage du français dans les actes officiels.

La **minuscule caroline** est l'écriture la plus commune depuis l'époque de Charlemagne (d'où son nom). On fera remarquer aux élèves que les lettres sont liées, l'écriture est cursive car la main « court » sur le feuillet. De plus, les abréviations sont nombreuses - par exemple : *Lud'* pour *Ludovicus* afin d'aller plus vite. Enfin, il n'y a pas de ponctuation.

Cette approche de l'écriture médiévale est complétée par l'étude du **sceau de Gui III de Chauvigny**.

Il s'agit d'un sceau équestre représentant Gui III de Chauvigny en armes, l'un des derniers grands seigneurs de Châteauroux. Compagnon de Jeanne d'Arc et fidèle de Charles VII pendant la guerre de Cent ans, Gui III assiste au sacre du roi en juin 1429. Il est également soucieux de développer l'économie de sa seigneurie de Châteauroux par la création de deux foires annuelles et la reconstruction de Château Raoul. Son sceau montre l'importance de son rang : il est représenté en armes, monté sur un destrier soit une représentation classique des chevaliers dont l'idéal oscille entre faits d'armes et tournois.



Un tel sceau permet d'étudier l'**armement du chevalier**.

On retrouve en effet le **heaume** ici coiffé d'un col de cygne, le **bouclier** ou **écu** qui porte les armoiries ou blason de la famille, un court **glaive** à double tranchant, le **haubert** ou **cotte de maille** (ici armoriée).

Le **caparaçon** est la housse de protection du cheval et est ornée du blason du seigneur.



Le fond du sceau, appelé *champ*, est un treillis en losange garni de croisettes et de têtes de léopards. Les bords du sceau sont ornés d'une inscription appelée *légende* sur laquelle on peut lire la titulature du propriétaire :

ROUX VICOMTE DE BR S GUI DE CHAUVIGNY

soit : Seigneur de Château ROUX VICOMTE DE BRosse Seigneur GUI DE CHAUVIGNY

Le sceau révèle la grandeur de son titulaire. Gui de Chauvigny est en effet un grand seigneur féodal, il a donc un sceau équestre de grande taille le représentant en armes. De plus la couleur rouge est alors très prisée parmi les grands seigneurs à la fin du Moyen Âge.

Cette étude peut être complétée par l'usage et la fabrication des sceaux.

Ils apparaissent dès l'Antiquité, comme l'attestent des fouilles en Mésopotamie. Les Romains pour leur part utilisaient un anneau sigillaire.

Au début du Moyen Âge, le sceau est l'apanage des rois, mais son utilisation se généralise au XII^e siècle chez les seigneurs, les communautés religieuses et aussi les villes. Le sceau est alors d'usage commun pour authentifier un acte. Il sera progressivement remplacé par la signature à partir du milieu du XV^e siècle alors que l'instruction se diffuse.

Le sceau est placé en bas de l'acte (sceau appendu). Pour ce faire, le bas du parchemin est replié, on fend le repli afin d'y glisser une bandelette de parchemin ou des cordonnets (les lacs de soie ou de chanvre). La cire molle portant l'empreinte du sceau est alors appliquée sur les bandelettes. Cette empreinte provient d'une matrice sur laquelle est gravée en creux et à l'envers le motif du sceau. La matrice est en métal (cuivre, plomb ou bronze et très rarement or ou argent). À la mort du titulaire du sceau, la matrice est détruite pour éviter toute substitution. La cire d'abeille est mélangée à d'autres substances : craie, poix, cendres, résine. Elle est colorée à l'aide d'éléments naturels (vert de gris, noir de fumée) ou plante tinctoriale comme la racine de l'orcanette qui produit un rouge vif.



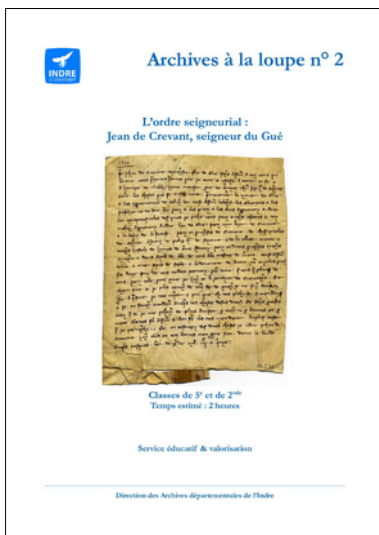
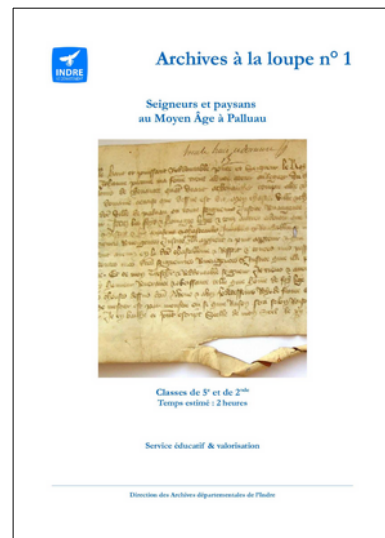
Afin de limiter la falsification des actes, l'usage du contre-sceau se répand au XII^e siècle, comme en témoigne celui de saint Louis, orné d'une fleur de lys.

Pour aller plus loin...



La galerie des chartes et sceaux permet de naviguer parmi les plus belles archives médiévales de l'Indre et de découvrir les codes régissant l'utilisation du sceau.

Archives à la loupe n° 1
« Seigneurs et paysans
au Moyen Âge à Palluau »



Archives à la loupe n° 2
« L'ordre seigneurial :
Jean de Crevant,
seigneur du Gué »



Exposition
« Berry médiéval, à la découverte
de l'Indre au Moyen Âge »

Centre de sigillographie et
d'héraldique des Archives nationales

